



COMMISSION SPORTIVE (CD 89 de Basket Ball)

Procès-verbal n°3 – Saison 2014 / 2015

Le Lundi 15/12/2014 à 18h00

A Monéteau – Foyer des Anciens

Présents : Mme Valtat Sylvie, Plat Delphine

Mrs Bernard Didier, Darlot Jean Pierre, Chaxel Gilles, Lecot Reynald, Taffineau Didier, Thélémaque Didier, Roualet Cyril,

Excusés : Mme, Ribaucourt Véronique,

Mrs Brouillard Sylvain, Legros Sébastien, Borsato Yves, Renard Laurent

1. Matchs en retard et Point sur les championnats

Très peu de matchs en retard :

* SM : 1

* U17M : 1

* U15M : Néant

* U13M : Néant

* U11M : 1

* SF : 1

* U17F : 1

* U15F : Néant

* U13F : Néant

* U11F : Néant

2. Matchs à traiter

→ **Match n° 1154 U11M : BB VERMENTON 2 – CA ST GEORGES mise en forfait par le club de Vermenton pour retard du club adverse, mais ayant fait un match « amical » sans feuille de marque**

La commission donne à rejouer ce match avec la date limite du **3 janvier 2015**.

S'il n'est pas rejoué à cette date il sera mis gagnant pour le Club de CA St Georges qui dit avoir gagné cette rencontre amicale

→ **Match n° 415 en U15M : P PONT – EI SENS PARON 2**

Rencontre effectuée par le club de l'Elan Sens Paron avec 4 joueurs sur la feuille de marque :

La Commission décide d'entériner le résultat puisque le club gagnant est P Pont.

Confirme que les clubs doivent se présenter sur le terrain au nombre de joueurs fixé par le règlement.

Qu'aucune dérogation ne sera accordée ultérieurement, le club sera mis en forfait de rencontre 20-0 et pénalisé financièrement.

→ **Match n° 328 U17F 89-58 CA ST GEORGES – LA CHARITE**

Le règlement sportif appliqué dans l'Yonne est pour cette catégorie en 4 contre 4 sur le terrain et maximum 8 joueuses sur la feuille de marque. (déjà rappelé lors de la dernière réunion de la commission sportive)

La Charité ayant joué avec 9 joueuses perd le match par défaut 20-0 pour manquement au règlement.

Le club ne sera pas pénalisé financièrement sur cette rencontre.

La commission demande aux clubs de la Nièvre de bien vouloir respecter notre règlement qui a été renvoyé au par mail le 20/11 pour information et confirmation.

→ **Une équipe U15M de l'Elan Sens Paron**, n'aplu qu'une seule équipe en 2^{ème} phase départemental.

Le club n'a plus à fournir de liste personnalisée mais la liste de brûlés reste active.

3. Championnat U13M 2^{ème} phase

D'après les résultats de la 1^{ère} phase, il a été décidé de faire 2 poules de niveaux composé comme suit :

Poule Excellence :

Elan Sens Paron B 1

US Toucy

AS Héry

US Villeneuve 1

CA ST Georges

Poule Promotion :

P Pont

US Joigny

US Villeneuve 2

S. Briennon

EI Sens Paron B 2

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex

Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr

N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z

AS Tonnerre
Stade Auxerrois
US Seignelay

BB Vermenton
Avallon BC

4. Tirage des coupes et trophée de l'Yonne.

Voir annexe 1.

5. Questions diverses.

Le club d'Aillant a demandé à participer au championnat régional en 2^{ème} phase U13 F. N'ayant plus d'équipe départementale, il lui est demandé, s'il veut participer à la Coupe de l'Yonne U13F.
Le Comité se charge de poser la question au Président du club.

Levée de séance à 19h15

Sylvie VALTAT



**Secrétaire de séance
Vice-présidente Comité 89**

Didier THELEMAQUE



**Président
Commission Sportive 89**

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr
N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z